



CONCOURS

JEAN VALERIEN/RESAFAD

L'association (LOI 1901) RESAFAD¹ organise un concours intitulé JEAN VALERIEN/RESAFAD² pour l'attribution de deux subventions à des laboratoires universitaires de recherche pour le soutien à la rédaction de doctorats.

Première subvention : elle est liée à un doctorat ayant explicitement comme sujet d'étude :

Le RESeau Africain de Formation A Distance 1996/2002

Si la problématique, le cadre disciplinaire, la méthodologie ne sont pas prescrites, il est à noter cependant que les cadres géographique et temporel de l'initiative RESAFAD doivent servir de référence pour la recherche, fut-elle sur un objet/sujet particulier plus ou moins directement lié à l'initiative.

Seconde subvention : elle est liée à un doctorat portant sur une thématique liée au domaine de :

L'éducation dans un ou plusieurs pays de l'Afrique de l'ouest.

Dans ce cadre, les problématiques et sujets portant sur la formation des enseignants, ou(et) les TICE, les acteurs de l'école, l'analyse des systèmes éducatifs, la francophonie seront appréciés. Il est précisé que tous les types : école de base, secondaire, supérieur, professionnel, non-formel... peuvent être concernés. Le sujet devra cependant être nécessairement limité à l'un ou l'autre des domaines.

Règles communes aux deux subventions

1. Le laboratoire universitaire d'accueil unique ou principal (en cas de co-direction ou co-tutelle) devra être situé dans un des pays liés en son temps prioritairement à l'initiative (Bénin, Burkina Faso, France, Guinée, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Sénégal, Togo)
2. Le laboratoire (ou la composante universitaire) devra obligatoirement être reconnu scientifiquement dans l'un des 5 champs disciplinaires suivants : sciences de l'éducation, sciences de l'information et de la communication, informatique, sociologie, sciences du langage.
3. La thèse devra débiter au plus tard à l'automne 2014, elle fera l'objet d'une convention ponctuelle entre l'association RESAFAD et l'université lauréate, convention qui reprendra les éléments du présent texte.
4. Le montant de l'aide est de 7 500€
5. L'aide sera versée en une fois durant l'année civile 2014, au moment de l'inscription effective en Doctorat ou selon le choix du laboratoire sélectionné, début 2015.
6. Le représentant légal du laboratoire contractant ou son représentant légal s'engage sur l'honneur à utiliser cet argent exclusivement à l'aide à la thèse lauréate et de son (sa) rédacteur(trice) et ce quelles que soient les procédures de l'université signataire de la convention dont les frais de gestion ne pourront excéder 5% de l'aide accordée.
7. Le laboratoire (ou les laboratoires) et l'université (les universités en cas de co-tutelle) sont seuls responsables des modalités d'inscription pédagogique et administrative, de la couverture sociale ou médicale éventuelle de l'étudiant.
La durée de la thèse, ses modalités d'évaluation relèvent de la seule responsabilité des structures universitaires concernées.
9. Les parties s'engagent en outre

Association RESAFAD	Laboratoire
<ul style="list-style-type: none">• Mettre à disposition archives et contacts pour faciliter la recherche sur le RESAFAD• Ne pas intervenir de près ou de loin sur le contenu de la recherche• Ne pas intervenir de près ou de loin sur l'évaluation en cours ou finale	<ul style="list-style-type: none">• Faire figurer sur le site du laboratoire l'annonce de la recherche• Laisser le contenu de la thèse en <i>creative commons</i>, si elle est autorisée à la publication

10. En cas de fin prématurée de la recherche ou de non soutenance, le laboratoire s'engage à affecter les crédits restants à des activités liées à la recherche en technologie éducative.
11. Les dossiers seront examinés et classés par une commission composée de membres de l'Association ou ayant travaillé avec le RESAFAD. Cette commission sera présidée par les 2

coordonnateurs du RESAFAD. Elle comportera en outre une personnalité extérieure reconnue, garante de la déontologie de la procédure et de son respect.

12. Deux classements distincts seront établis. En cas de recommandation du jury, l'association se réserve le choix d'attribuer les deux subventions à l'un des classements.

13. Les dossiers seront adressés avant le 15 juin 2014 à : concoursJV@edusud.org

14. Les dossiers comporteront les documents suivants :

Présentation du ou des laboratoires 1 page
Présentation du ou des encadreurs pressentis 1 page
Présentation de l'impétrant 1 page
Présentation de la recherche +/- 3 pages
Valorisation envisagée de la recherche 1 page
Planification des dépenses de l'aide accordée 1 page

15. Les dossiers seront classés avec un barème sur 100 points

Rubrique				Nb points
Qualité scientifique du dossier				Note sur 50
Qualité administrative				Note sur 10
Inscription antérieure de l'impétrant en master recherche dans une des disciplines retenues				0 ou 10 points
Mémoire de master soutenu ou en cours, en lien avec l'éducation dans les pays ouest africains ou de l'océan indien ou de façon plus générale dans un pays francophone, les TICE ou la FOAD, la formation des enseignants. Présence de publications scientifiques ou de vulgarisation				Note sur 15
Co-tutelle ou co-direction assurée par des enseignants habilités de 2 laboratoires situés dans 2 des pays éligibles : 10 points	Co-tutelle ou co-direction assurée par des enseignants habilités dont l'un (laboratoire principal) est basé dans 1 des pays éligibles : 5 points	Co-encadrement assuré par 1 enseignant habilité (laboratoire principal) basé dans 1 des pays éligibles et un enseignant co-encadreur : 3 points	Direction unique ou autre situation 0 point	0, 3, 5 ou 10 points
Expérience professionnelle de l'impétrant dans l'éducation				Note sur 5 points

16. Le déposant/référent du dossier est le professeur pressenti pour l'accompagnement (principal) de thèse. Les dossiers (exclusivement sous format électronique et rassemblés sous un unique dossier portant le nom de l'impétrant) devront comporter :

- les copies des pièces d'identité et du dernier diplôme de l'impétrant ;
- Une lettre d'engagement au respect des procédures, signée par l'enseignant responsable (ou les enseignants responsables), le directeur du laboratoire ou de la composante, et l'étudiant. Les signatures électroniques sont admises ;

17. Le rétro calendrier est le suivant

Dépôt des dossiers avant le 15 juin 2014
Les impétrants pourront être soit des étudiants ayant déjà un master soit être en fin de parcours de master, l'encadreur ayant à cette époque de l'année un sentiment positif sur la fin de la rédaction du mémoire, sa soutenance et la motivation et les qualités requises pour une inscription en thèse. La date de mi-juin anticipe certes sur les périodes habituelles de soutenance de mémoire mais elle permettra aux candidats dont le projet n'aura pas été retenu de réorienter très tôt leur sujet de recherche. La sélection du dossier sera définitivement confirmée après l'obtention du master.
Communication de la sélection avant le 30 juin 2014
Versement de la subvention dès que l'inscription administrative en doctorat est acquise ou début 2015

¹ Le Réseau africain pour la formation à distance (RESAFAD), a été créé à l'initiative du Ministère français des affaires étrangères, il a reçu le soutien de l'OIF et de l'UNESCO. Déployé initialement dans six pays africains à partir de 1998 il a permis de mettre en place, avec la collaboration d'universités françaises, des formations touchant les directeurs d'école puis la formation continue d'enseignants et de cadres du système éducatif lors de son élargissement à de nouveaux pays. Le résultat global du projet a été de faire émerger une expertise nationale, dans les pays concernés, en matière d'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la formation ouverte et à distance en mettant en place de multiples formations et ressources en ligne et avec l'Université du Maine un diplôme universitaire de communicateur multimédia...

² Jean Valérien, 1931-2005. Professeur de sciences naturelles, directeur de la télévision scolaire à son apogée. Acteur aux débuts de l'informatique dans le système scolaire français des années quatre-vingt. Pendant plus de vingt ans, Jean Valérien participe à la conception de dispositifs médiatisés d'aide à l'enseignement et particulièrement à l'enseignement à distance, dans les pays en voie de développement. Il est le créateur principal du projet RESAFAD